

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 8 décembre 2025

2025-44 – Budget principal - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Mme Cécile BARREAU, Mme Corinne POTHIER, Mme Denise RENAUD.
M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Guy PLISSONNEAU,
M. Yann THOMAS, M. Thierry RICARDEAU.

POUVOIRS (4) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à Mme Corinne POTHIER
M. Jean-Michel ROUILLÉ donne pouvoir à M. Éric HERVOUET
M. Rémi PASCRAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS
M. Jean-Luc GAUTRON donne pouvoir à Mme Denise RENAUD

Votants : 13

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (15):

Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU.
M. Guillaume ARNAUD, M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M.
Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Rémi PASCRAU, M. Jean-François
PEROCHEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Sébastien
VERDON, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,
Madame BRIAUD S, Responsable de la Cellule Méthodes, projets, accompagnement d'e-
Collectivités,
Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025-44 – Budget principal - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Président expose :

Le budget 2026 sera soumis au vote lors d'un Comité Syndical courant 1^{er} trimestre 2026. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

LIBELLÉS	Crédits ouverts 2025 (BP+DM)	AUTORISATION D'ENGAGEMENT AVANT VOTE BP 2026
Chapitre 20- Immobilisations Incorporelles		
2032 – Frais de recherche et de développement	171 204,85 €	42 801,21 €
2051 – Concessions et droits similaires	97 590,00 €	24 397,50 €
	268 794,85 €	67 198,71 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
21838 - Autre matériel informatique	1 000.00	250.00 €
2185- Matériels de téléphonie	1 000.00	250.00 €
	2 000.00 €	500.00 €
	270 794,85 €	67 698,71 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 08/12/2025

Votants : 13

Voix totales : 13

Voix exprimées : 13

Non Votés : 0

1 – Pour : 13 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'Etat .

1 voix